

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025**

Le conseil municipal dûment convoqué le 14 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

**Etaient présents** : Michèle Courbrant, Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfououl, Régis Ongaro, Jérôme Peyrat, Sandra Roche, Marie Salles, Jacques Tuneu

**Secrétaire de séance** : Sandra Roche

### **I – APPROBATION DU PROJET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025.**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### **II - COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la collectivité employeur aura l'obligation de participer au financement des frais de la complémentaire santé de ses agents, cette loi concerne tous les agents (fonctionnaire ou contractuel).

La collectivité fait le choix d'une prise en charge partielle des cotisations à une mutuelle labellisée à laquelle l'agent a individuellement souscrit et vote le montant de la participation de 60.00€ par agent et par mois.

### **III - DECISIONS MODIFICATIVES, VIREMENTS DE CREDITS SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DE L'IRRIGATION**

#### **Budget principal de la commune :**

8000.00€ seront transférés des dépenses de fonctionnement 011 (charges de caractère général) vers les dépenses de fonctionnement 012 (charges de personnel).

#### **Budget annexe de l'irrigation :**

-5000.00€ en dépenses d'investissement 213  
-5000.00€ en dépenses d'investissement 023  
-5000.00€ en recette d'investissement 021  
+5000.00<sup>e</sup> en dépenses de fonctionnement 6061

### **IV - APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE (RPQS) DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE 2024**

Le maire présente le rapport aux membres du conseil municipal, qui est approuvé à l'unanimité.

### **V - APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE (RPQS) DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2024**

Le conseil municipal prend acte du rapport 2024 du service d'alimentation en eau potable 2024.

## **VI - POINT FIN DE SAISON**

Au 23 novembre 2025, nous enregistrons un retard de 27 805.98€ au niveau de la recette parking  
2024= 535.783.46  
2025 = 507 977.48

Les dépenses relatives à la gestion des parkings s'élèvent à hauteur de 112 458.65€, réparties de la façon suivante :

Dépenses d'investissement = 37 167.28€ (aménagement de la nouvelle aire de camping-car et achats de nouveaux horodateurs).

Dépenses de fonctionnement = 112 458.65€ (maintenance du matériel ; frais bancaires, de traitement des FPS, du transport de fond ; locations des parkings St Aulaire et Bambous ; alimentation eau électricité internet ; salaire ASVP).

Le bilan provisoire 2025 se traduit par un solde positif d'environ 425.000€

Pour la saison 2026, le conseil décide d'équiper la nouvelle aire de camping-car de 3 bornes électriques qui permettront le branchement de 12 camping -cars simultanément.

## **VII - POINT TRAVAUX**

### **Lotissement des Bouygues**

La déclaration d'achèvement de travaux a été signée et envoyée à l'étude notariale.

Les travaux de démolition de la ruine devraient être faits en régie en fin d'année pour ensuite procéder à l'aménagement du nouvel arrêt de bus avec abri, une demande devra être faite auprès du conseil départemental pour déplacer le point d'arrêt, ce changement devrait être effectif pour la rentrée scolaire 2026/2027.

### **Toilettes**

Une réunion avec l'entreprise VAUNAC et le magasin M+ (fournisseur du carrelage) a eu lieu afin d'analyser à nouveau le problème d'entretien du carrelage du sol. Différentes techniques de nettoyage et plusieurs produits d'entretien sont testés avant de prendre la décision du changement de ce sol.

La municipalité a bien rappelé aux différentes parties qu'aucuns travaux ne devaient être en cours durant les vacances de Noël.

## **VIII - DECISION DE PRINCIPE : TRAVERSEE DES PIETONS VERS LES TERRASSES**

Il y a une volonté de sécuriser la traversée des piétons depuis les restaurants vers les terrasses sur la promenade de la Batellerie, notamment au regard des traversées très fréquentes des serveurs.

Il serait envisagé la matérialisation de deux passages piétons face à chacun des restaurants vers leurs terrasses respectives.

Des simulations au sol seront essayées durant la période des fêtes.

## **IX - PROJET SALLE DES FETES**

Le maire rappelle les différents projets envisagés durant cette mandature.

La construction d'un nouveau bâtiment mais qui finalement s'avère impossible en raison d'un PLUI défavorable et non négociable.

La réhabilitation des bâtiments existants au niveau de l'ensemble bâti du foyer Fernand Valette avec la création d'un espace modulaire cantine /foyer en intégrant la cour en espace de réception ou en jardin de plein air.

La bâtisse faisant face au foyer pourrait être aménagée en logements sociaux à l'étage, les deux classes pourraient être pensées en petites salles d'usage, bureaux administratif et accueil mairie.

Ce projet serait réalisé en plusieurs étapes.

Pour être adapté à son utilité première, il nécessite un cheminement piéton jusqu'aux parkings, pour faciliter le stationnement et l'accueil du public lors de réceptions ou évènements festifs. Une réunion consacrée exclusivement au projet sera organisée avant la fin de la mandature.

## **X - DECORATIONS DE NOËL**

La municipalité a fait l'acquisition de deux guirlandes lumineuses qui seront installées à l'entrée et à la sortie du village, sur des mats amovibles.

Les lieux-dits seront aussi décorés avec la pose de sujets en bois peints

Un grand sapin sera installé sur la place.

Une nouvelle crèche sera installée sous le rocher à proximité des parkings.

## **XI - QUESTIONS DIVERSES**

La date des vœux est fixée au 16 janvier 2026 à 18h30

Le repas des Aînés proposé suivant les deux formules habituelles (sur place ou bien livré à domicile) aura lieu le dimanche 25 janvier.

La préparation d'un bulletin La Roque Infos est en cours et sera distribué au plus tard le 20 décembre.

Le conseil municipal donne une réponse favorable à la demande du commerçant qui occupe le local de la poste, son contrat de location sera renouvelé pour la prochaine saison.

Des réflexions sont en cours concernant l'aménagement du domaine public (Place du 08 mai 1945) et sa gestion location locaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h00.